



UNIVERSITE DE LOME

CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL  
SUR LES SCIENCES AVIAIRES

**PRODUCTION DE CINQ (05) FILMS THEMATIQUES DU  
CERSA A RAISON DE CINQ (05) MINUTES CHACUN.**

**LETTRE DE COMMANDE N° 00002...../2017/DC/UL/S/IDA**  
*(Demande de Cotation DC n°02/2017/UL/PRMP/CERSA du 09/03/2017)*

**ATTRIBUTAIRE :** BEYOND PRODUCTIONS

**NIF :** 1000053388

**MONTANT DU MARCHÉ :** 9 745 763 FCFA HTVA  
11 500 000 FCFA TTC

**DELAI D'EXECUTION :** Dix-huit (18) mois

**DELAI DE GARANTIE :** Sans objet

**PAIEMENT AU COMPTE :** 41820830007 95 Banque  
Atlantique

**IMPUTATION BUDGETAIRE :** Crédit IDA 5424-TG



Le présent marché a été conclu à Lomé, entre, d'une part **l'Université de Lomé agissant pour le compte du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA)**, ayant son siège au campus nord de l'Universitaire de Lomé, Téléphone: (+228) 22 40 60 58, e-mail : [cersa.univ.lome@gmail.com](mailto:cersa.univ.lome@gmail.com), ci-après appelé «le Client» représenté par La Personne Responsable des Marchés Publics de l'Université de Lomé, **Madame Akuavi Cicavi SOSSOU**,

Et

D'autre part

L'établissement **BEYOND PRODUCTIONS** ayant son siège à Lomé, Tél: (+228) 90 38 18 37/22 25 18 37, BP : 12589 Lomé, E-mail : [erickaglan@gmail.com](mailto:erickaglan@gmail.com)/ [info@beyondpro.org](mailto:info@beyondpro.org) (ci-après appelé «le Fournisseur»), représenté par **Monsieur KAGLAN Kudjo Djogbenyui Nokplim** en qualité de Directeur,

ATTENDU QUE le Client souhaite que le Fournisseur fournisse un logiciel de gestion budgétaire, comptable et financier suivi d'une formation du personnel utilisateur,

ATTENDU QUE le Fournisseur accepte de fournir ledit logiciel et de former les principaux utilisateurs,

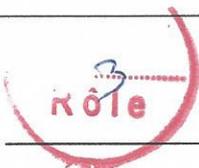
PAR CES MOTIFS, LES PARTIES AU PRÉSENT MARCHÉ sont convenues de ce qui suit :



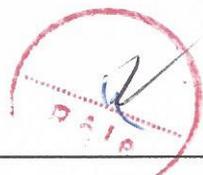
<p><b>1. Fourniture</b></p>	<p>Le prestataire produit les films selon les thématiques spécifiées en annexe conformément à la cotation vérifiée et corrigée par la commission d'analyse des offres. Le document « la cotation vérifiée et corrigée » fait partie intégrante du présent marché.</p>
<p><b>2. Calendrier</b></p>	<p>L'ensemble des films, objet du présent marché sera réalisé dans un délai au plus tard de dix-huit (18) mois à compter de la date de notification du marché dûment approuvé.</p> <p>Chaque film doit être réalisé dans un délai au plus tard de 4 semaines à compter de la date de l'ordre de démarrage de la prestation.</p>
<p><b>3. Réception</b></p>	<p>Les fils produits sont sous la responsabilité du prestataire jusqu'à leur réception.</p> <p>Les réceptions seront organisées au fur et à mesure de la réalisation des films et seront constatées par des procès-verbal à signer par toutes les parties concernées, à savoir le Client et le fournisseur.</p>



	Client fixera de commun accord avec le Fournisseur la date de réception qu'il devra lui notifier.
<b>4. Délai de garantie</b>	Sans objet
<b>5. Paiement</b>	<p>Pour les prestations réalisées conformément à la cotation, le Client paiera au Fournisseur un montant de onze millions cinq cent milles (<b>11 500 000</b>) FCFA TTC, étant entendu que ce montant plafond comprend le coût des fournitures les frais de transport.</p> <p>Le montant plafond du marché est fixe et non révisable.</p> <p>Les paiements se feront en FCFA suivant les modalités ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 95% du montant correspondant au nombre de films produits à la réception,</li> <li>- 5% du montant total du marché 30 jours au plus tard après réception du dernier film produit.</li> </ul> <p>Les paiements seront subordonnés à la présentation d'une facture en trois (03) exemplaires correspondant à la tranche de paiement sollicitée et du procès-verbal de réception.</p> <p>Les paiements se feront par chèque établi à l'ordre du prestataire ou par virement bancaire à son compte ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nom (intitulé) du compte : <b>BEYOND PRODUCTIONS</b></li> <li>- Numéro du compte : <b>41820830007 95</b></li> <li>- Nom de la Banque : <b>Banque Atlantique</b></li> </ul>
<b>6. Pénalités de retard</b>	<p>En cas de retard sur le délai contractuel, le fournisseur est passible de pénalités de retard, égales à un mille cinq centième (1/1500<sup>ième</sup>) du montant de la commande, par jour calendaire effectif de retard. Cette pénalité court de plein droit sans mise en demeure.</p> <p>Ces pénalités seront retenues sur les sommes dues au titre du présent marché.</p> <p>A compter du 30<sup>ème</sup> jour de retard, le Client se réserve le droit de résilier le présent marché sans préavis et sans indemnité à l'attributaire.</p>
<b>7. Responsabilités</b>	Le prestataire mettra tout en œuvre pour exécuter le marché dans de bonnes conditions en respectant les délais et les clauses du présent marché.
<b>8. Normes de Performance</b>	Le prestataire s'engage à exécuter le marché conformément aux normes professionnelles et déontologiques les plus exigeantes.



<b>9. Droit Applicable et Langue du Marché</b>	Le présent Contrat est régi par le droit de la République togolaise, la langue de travail est le français.
<b>10. Modification, Résiliation et Règlement des différends</b>	<p>Le Client peut à tout moment interrompre ou suspendre le marché s'il s'avère que le prestataire ne remplit pas de manière satisfaisante les termes de ses obligations au titre du présent marché.</p> <p>Le présent Marché peut être modifié par consentement mutuel écrit entre les deux Parties.</p> <p>Le Client peut résilier le Marché par notification écrite adressée au prestataire dans un délai minimum de trente (30) jours sans préavis et sans indemnité si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) le prestataire ne remédie pas à un manquement à ses obligations contractuelles dans les trente (30) jours suivant la réception de ladite notification ou dans le délai que le Client pourra avoir accepté ultérieurement par écrit ;</li> <li>b) suite à un cas de force majeure, où le prestataire est placé dans l'incapacité d'exécuter une partie substantielle du Marché pendant une période au moins égale à trente (30) jours.</li> <li>c) si le prestataire s'est livré à des actes de fraude et corruption dans le cadre de l'attribution et de l'exécution du marché.</li> </ul> <p>Les Parties feront de leur mieux pour régler à l'amiable les différends qui pourraient surgir de l'exécution du présent Marché ou de son interprétation. Tout différend qui pourrait s'élever entre les Parties en raison des dispositions contractuelles et qui ne pourrait être réglé à l'amiable dans les trente (30) jours suivant la réception par l'une des Parties de la demande par l'autre Partie d'un règlement amiable et après avoir épuisé toutes les voies de recours sera soumis au Tribunal compétent par l'une ou l'autre des Parties.</p>
<b>11. Imputation budgétaire</b>	Le montant du présent Marché sera financé sur les fonds du crédit IDA N°5424-TG.
<b>12. Signature et mise en vigueur</b>	Le présent Marché est signé en six exemplaires originaux et prend effet à compter de la date de notification de son approbation.



# PRODUCTION DE CINQ (05) FILMS THEMATIQUES DU CERSA A RAISON DE CINQ (05) MINUTES CHACUN.

<p>Lu et accepté Pour le Titulaire Lomé, le <b>11 JUIL 2017</b></p> <p>Le Directeur Général</p>  <p><b>Kudjo Djoqbenyui Nokplim KAGLAN</b></p> 	<p>Presenté par</p> <p>La Personne Responsable des Marchés de l'UL Lomé, le <b>12 JUIL 2017</b></p> <p>La PRMP</p>  <p><b>Akuavi Cicavi SOSSOU</b></p> 
---	--

Lomé, le **01 AOU 2017**

Approuvé par

Le Directeur du Contrôle Financier



**Kofi Agbenoxevi PANIAH**




**ENREGISTRE A LOME (TOGO)**  
**COMMISSARIAT DES IMPÔTS**  
 N° **736440A** Le **25 AOU 2017**  
**RECEU : Cinquante Mille (50.000) Francs**

**AKPA Y. D. M. Enavatiwo**  
 Agent Senior de L' Enregistrement






# ANNEXE



# ANO DE LA CCMP SUR LE PROJET DE CONTRAT





**CABINET DU PRESIDENT**

**PERSONNE RESPONSABLE DES  
MARCHES PUBLICS**

N° 014 /UL/CP/PRMP/CCMP/2017

V/Réf : BE n° 282/UL/CP/PRMP/2017 du 29 juin 2017

Objet : Projet de lettre de commande relatif à la production de sept (07) films thématiques du CERSA à raison de cinq (05) minutes chacun.

**Madame le Responsable,**

J'ai l'honneur d'accuser réception du bordereau ci-dessus référencé par lequel vous avez transmis à la Commission de contrôle des marchés publics (CCMP), pour avis, le projet de lettre de commande cité en objet, accompagné du procès verbal (PV) de négociations relatives à la réduction du nombre de films et en combinant certaines thématiques, afin de rester dans l'enveloppe financière disponible, suite aux observations formulées dans la lettre n° 011/UL/CP/PRMP/CCMP/2017 du 08 juin 2017.

Après examen dudit PV, la CCMP note la réduction du nombre de films de sept (07) à cinq (05) avec une combinaison des thématiques 1 et 2 (« Formation diplômante au CERSA » et « Formation modulaire qualifiante au CERSA ») en un (01) seul film de même que les thématiques 3 et 5 (« recherche-développement », « production d'asticots comme aliments de volaille ») en un (01) seul film aussi, faisant passer le montant du marché de 15 729 353 francs CFA toutes taxes comprises (TTC) à 11 500 000 francs CFA TTC.

**Sur cette base, la CCMP vous donne, en modification de sa lettre précitée, son avis de non objection pour l'attribution du marché relatif à la production de cinq (05) films thématiques du CERSA, à raison de cinq (05) minutes chacun pour un montant TTC de onze millions cinq cent mille (11 500 000) francs CFA.**

S'agissant du projet de lettre de commande, la CCMP note sa conformité au modèle de marché contenu dans le dossier type d'appel à concurrence de la Banque Mondiale validé.

Toutefois, la lettre de la CCMP jointe en annexe, devra être remplacée par la présente lettre qui valide le nouveau montant d'attribution.

**Sous réserve de la prise en compte de cette observation, la CCMP vous donne son avis de non objection pour la signature du marché précité avec la société BEYOND PRODUCTIONS.**

*Le Président de la Commission de  
Contrôle des Marchés Publics et  
Délégations de Service Public de  
l'Université de Lomé*

A

**Madame le Responsable des Marchés  
Publics de l'Université de Lomé**

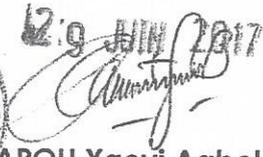
LOME



En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté n° 014/MEF/CAB du 21 février 2013 fixant les modalités et le circuit d'approbation des marchés publics, le contrat signé en six (06) exemplaires, devra être soumis à l'approbation du Directeur du Contrôle Financier. Lesdits exemplaires devront être accompagnés des pièces énumérées à l'alinéa 2 de l'article susvisé.

Vous trouverez, ci-joint en retour, le projet de lettre de commande pour la prise en compte de cette observation formulée ainsi que le PV de négociations.

Veuillez agréer, **Madame le Responsable**, l'expression de ma considération distinguée.

le 12.9 JUIN 2017  
  
Pr. AMEYAPOH Yaovi Agbekponou  
Le Président  
CCMFDSP  
Commissariat de Contrôle  
Financier et de Délégation des Services

PJ: 02



# PROCES-VERBAL DE NEGOCIATION





REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie



UNIVERSITE DE LOME

CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL  
SUR LES SCIENCES AVIAIRES

---

PRODUCTION DE SEPT (07) FILMS THEMATIQUES DU CERSA A  
RAISON DE CINQ (05) MINUTES CHACUN

---

## PROCES VERBAL DE NEGOCIATIONS

DEMANDE DE COTATION N° : 02/2017/UL/ PRMP/CERSA  
du 09 mars 2017

**PROJET :** Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA)

**Acheteur :** Université de Lomé/ CERSA

**Pays :** Togo

**Source de financement :** IDA N°5424-TG



L'an deux mil dix-sept et le vendredi seize juin, s'est tenue au secrétariat permanent de la Personne responsable des marchés publics de l'Université de Lomé, une séance de négociations menée avec le soumissionnaire **BEYOND PRODUCTIONS**, attributaire provisoire du marché relatif à la production de sept (07) films thématiques de cinq (05) minutes chacun, pour un montant de quinze millions sept cent vingt-neuf mille trois cent cinquante-trois (15 729 353) F CFA.

Ce marché, prévu pour **11 500 000 F CFA** a fait l'objet d'une demande de cotation n°02/2017/UL/PRMP/CERSA du 09 mars 2017. Les films à produire devraient s'articuler autour des thématiques suivantes :

1. La formation diplômante au CERSA ;
2. La formation modulaire qualifiante au CERSA ;
3. La recherche-développement ;
4. Le compostage à base de fientes de volailles pour l'agriculture ;
5. La production d'asticots comme aliments de volaille ;
6. Le poussin : une histoire de 21 jours ;
7. Le portrait d'un éleveur ou d'une coopérative d'acteurs de la filière avicole sous forme d'Histoire d'intérêt humain sur les impacts des formations modulaires du CERSA.

Ont pris part à cette séance :

- **Mme SOSSOU Akuavi Cicavi**, Personne responsable des marchés publics (PRMP) de l'Université de Lomé ;
- **M. NABEDE Piyabalo**, membre de la Commission de passation des marchés publics de l'Université de Lomé ;
- **M. BALAWIA Atawa N.**, Spécialiste en passation des marchés du CERSA ;
- **M. TONA Agbewonannou**, Spécialiste en communication du CERSA ;
- **M. KAGLAN Kudjo Djogbenyui Nokplim**, Directeur de BEYOND PRODUCTIONS ;
- **M. SANVEE Emile**, Journaliste

Voir la liste de présence en annexe.

La négociation a pour objet de discuter de la possibilité de combiner certaines thématiques en vue de réduire le nombre de films, de manière à agir sur le budget pour le ramener dans les propositions prévues.

Au cours de la négociation, il a été décidé que les thématiques 1 et 2 (« Formation diplômante au CERSA » et « Formation modulaire qualifiante au CERSA ») soient combinées en un (01) seul film. De même, les thématiques 3 et 5 (« Recherche-développement »,



« Production d'asticots comme aliments de volaille ») seront combinées en un seul film.

L'attributaire devrait ainsi produire cinq (05) films au lieu de sept (07) :

1. La formation diplômante/modulaire au CERSA ;
2. La recherche-développement (production d'asticots comme aliments de volaille) ;
3. Le compostage à base de fientes de volailles pour l'agriculture ;
4. Le poussin : une histoire de 21 jours ;
5. Le portrait d'un éleveur ou d'une coopérative d'acteurs de la filière avicole sous forme d'Histoire d'intérêt humain sur les impacts des formations modulaires du CERSA.

Sur la question de l'incidence financière qui en découlerait de cette réduction du nombre de films, l'attributaire provisoire a souhaité faire une nouvelle proposition financière sur la base de cinq (05) films en estimant que la réduction consentie était faite en fonction du nombre de films.

A l'issue des échanges, il a été convenu que les cinq (05) films seront réalisés à onze millions cinq cent mille (11 500 000) F CFA TTC soit deux millions trois cent mille (2 300 000) F CFA TTC par film.

Fait à Lomé, le 16 juin 2017

Ont signé :



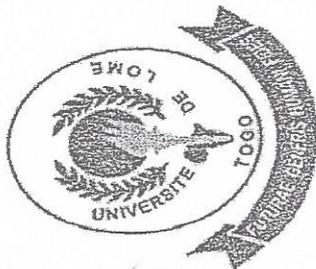
La PRMP

SOSSOU Akuavi Cicavi

L'Attributaire

KAGLAN Kudjo Djoqbenyui N.





**UNIVERSITE DE LOME**  
**CABINET DU PRESIDENT**

P.R.M.P. (Personne Responsable des Marchés Publics)

01 B.P. 1515 LOME 01-TOGO

Tél.: (+228) 22.20.08.27

Fax: (+228) 22.21.85.95 ou (+228) 22.25.87.84

Lomé-TOGO



**PRODUCTION DE SEPT (07) FILMS THEMATIQUES DU CERSA A RAISON DE CINQ (05) MINUTES**

**CHACUN AU PROFIT DU CERSA DE L'UNIVERSITE DE LOME**

(DC N°02/2017/UL/CERSA/PRMP du 09 mars 2017)

**SEANCE DE NEGOCIATION**

Date : Vendredi 16 JUN 2017

Liste de présence

N°	NOM ET PRENOM(S)	TITRE	STRUCTURE REPRESENTEE	TELEPHONE ET EMAIL	SIGNATURE
1	SASSOY A. Cicou	PRMP	UL	9004 8880	
2	NABEJE Piyabolo	Membre CPMP	UL	90 08 88 41	
3	SANVEE Emile	Journaliste	BEYOND	90 90 75 35	
4	KAGLAN Erick	Directeur	BEYOND	90 38 18 37	

5	TONA Agbeuramenan	SCOM	CFR SA	9015336f	<i>[Signature]</i>
6	BALAWA ATAWA N.	SPN	CFR SA	90080853	<i>[Signature]</i>
7					
8					
9					
10					



*[Signature]*  
Rôle

01 Boîte Postale 1515 Lomé 01

Téléphone (+228) 22-20-08-27

Fax (+228) 22-21-85-95

# LETTRE DE SOUMISSION





- Film documentaire
- Spot publicitaire
- Photographie
- Revue d'informations
- Création artistique
- Conseil en Communication



Carte Unique CFE N° 3127PP2012 / 2013

## LETTRE DE SOUMISSION

Date: 20 mars 2017

Demande de cotation N°02/2017/UL/PRMP/CERSA

En référence à votre demande de cotation N°02/2017/UL/PRMP/CERSA du 09/03/2017 pour la production de sept (07) films du CERSA, et après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le modèle de lettre de soumission ;
- Le cadre de devis quantitatif et estimatif rempli et signé ;
- La description des prestations à réaliser ;
- Le modèle d'acte d'engagement

Au nom de ma société, par la présente

- J'accepte sans restriction, tous les termes de la demande de cotation
- Je sou mets une cotation portant ma signature et remplie par moi conformément aux informations reçues.
- Je m'engage à fournir les prestations et services ci-dessous selon les dispositions prescrites dans la liste des prix ; et
- Je sou mets un projet d'acte d'engagement portant mon paraphe.



Le montant de ma soumission est de **13 329 960 FCFA** Hors TVA, soit **15 729 352,8 FCFA**  
Toutes taxes comprises.

L'équipe de direction du CERSA devra payer les sommes dues et détaillées dans le marché,  
en créditant le compte bancaire ouvert au nom de **BEYOND PRODUCTIONS**,

Numéro, 41820830007, à la

Banque Atlantique, ou par chèque bancaire au nom de la société, en échange de la facture  
acquittée.

Fait en une copie originale

A Lomé, le 25 2017

Signé par

Le Directeur

Kudjo Diogbenyui Nokplim KAGLAN

Adresse et téléphone : [erickaglan@gmail.com](mailto:erickaglan@gmail.com)/ 90 38 18 37

Registre du commerce ou No. Contribuable: TG LOM 2012 A 1888



**ENREGISTRE A LOME (TOGO)**  
**COMMISSARIAT DES IMPÔTS**  
 Fo.....N° 7364107A Le 25 **AOÛ 2017**  
**REÇU : Cinq Mille (5.000) Francs**

**Le Receveur**  
 ENREGISTREMENT  
 TOGO

**AKPA Y. D. M. Enavatiwo**  
 Agent Senior de L' Enregistrement



*P*

*Rz vcc*



## Devis quantitatif et estimatif



**ANNEXE 2 : Cadre de devis quantitatif et estimatif**

N°	Désignation	Unité	Quantité (1)	Prix Unitaire (2)	Montant (1x2)
1	Films thématiques de cinq (5) minutes chacun	U	7	1 704 280 FCFA	11 929 960 FCFA
2	Sous-titrage en anglais	U	7	200 000 FCFA	1 400 000 FCFA
<b>TOTAL HT</b>				1 904 280 FCFA	<b>13 329 960 FCFA</b>
<b>TVA (18%)</b>				342 770,4 FCFA	<b>2 399 392,8 FCFA</b>
<b>TOTAL TTC</b>				2 247 050,4 FCFA	<b>15 729 352,8 FCFA</b>



B

R. me

## Description des prestations à réaliser



## Contexte

Le Gouvernement de la République Togolaise a obtenu un crédit de 8 millions de dollars de la Banque Mondiale pour la mise en œuvre du projet intitulé Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) créé en 2014.

Le CERSA a pour objectif de mener des recherches dans la filière avicole, et de former les étudiants en Master et en Doctorat de même que les acteurs sur le terrain pour la promotion de la filière avicole en Afrique de l'Ouest et Centrale. De nombreuses actions et activités sont inscrites dans le plan d'action du CERSA sur la période 2014-2018.

Afin d'étendre la visibilité du centre, il est prévu un ensemble d'activités et d'outils de communication dont la production de films thématiques consacrés aux thèmes suivants :

1. La formation diplômante/modulaire au CERSA ;
2. La recherche-développement (production d'asticots comme aliments de volaille) ;
3. Le compostage à base de fientes de volailles pour l'agriculture ;
4. Le poussin : une histoire de 21 jours ;
5. Portrait d'un éleveur ou d'une coopérative d'acteurs de la filière avicole sous forme d'Histoire d'intérêt humain sur les impacts des formations modulaires du CERSA.

Ces films seront utilisés dans toutes les situations où le CERSA aura besoin de communiquer sur le projet.

### A. OBJECTIFS

**Pour chaque thème il faudra :**

- Présenter le volet concerné dans le plan de mise en œuvre du CERSA ;
- Informer un large public sur les réalisations concrètes prévues pour chaque composante du CERSA ainsi que l'avancée du projet ;
- Recueillir les témoignages des acteurs et des bénéficiaires du projet ;
- Contribuer à une meilleure visibilité du projet CERSA, ses résultats et ses impacts.

### B. RESULTATS ATTENDUS ET EVENTAIL DES CIBLES

Production de cinq (05) films documentaires de 05 minutes chacun en lien avec les sept thèmes retenus.

Les films s'adressent à un **public cible** et très large comportant entre autres :

- Les institutionnels et cadres des ministères togolais ;
- Les étudiants et apprenants de différents niveaux ;
- Les professionnels de l'agriculture et de l'élevage en général et l'aviculture en particulier ;
- Les partenaires nationaux et internationaux ;
- Les populations togolaise et régionale.



## C. ETAPES DE CONCEPTION

Pour l'élaboration des films documentaires, les tâches suivantes sont attendues du prestataire :

### Etape 1 : Repérage et Documentation

- Effectuer un travail de recherche et de documentation en amont.
- Préparer un synopsis/script sur la base des documents mis à sa disposition et les interactions avec les interlocuteurs concernés, et sur la base des images diverses récoltées sur le terrain ;
- Proposer, en coordination avec le Spécialiste en communication du CERSA, un calendrier général de production ;
- Préparer une feuille de route pour les prises de vues et les interviews ;
- Préparer les Protocoles d'Interviews pour chaque groupe cible.

**(Note: Le script, ainsi que les protocoles d'interviews seront examinés et approuvés par un comité de suivi qui sera mis en place pour le suivi des travaux du prestataire).**

### Etape 2 : Production

- Examiner et évaluer la base de données audiovisuelles existante sur le CERSA et évaluer sa qualité, sa pertinence et son utilisation éventuelle sous forme d'archives ;
- Prises de vues sur le terrain à différentes périodes en fonction de la pertinence des activités à filmer ;
- Réalisation d'interviewes avec les différents acteurs/partenaires du CERSA identifiés de commun accord avec l'équipe du CERSA.

### Etape 3 : Postproduction

- Pré-montage;
- Montage;
- Effets spéciaux, infographie et musique ;
- Studio 'Voice over' ;
- Mixage, étalonnage et synchronisation.



## D. PRODUIT FINAL

- Cinq (05) films documentaires de 5 minutes en langue française et sous-titrée en anglais.

Dans cette optique, le prestataire sera amené à faire des visites de terrain auprès des partenaires du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), de l'équipe projet à Lomé, des acteurs et des bénéficiaires du projet dans les différentes régions du Togo.

Ces films documentaires serviront de supports de communication et/ou pédagogiques pour toutes les manifestations auxquelles le CERSA sera invité. Ils seront également diffusés dans les réseaux sociaux et sur le site internet du projet.

Le prestataire est tenu de se réunir d'une façon régulière avec l'équipe projet et tenir un reporting régulier pour la bonne marche du projet. Toutes les actions entreprises par le prestataire devront faire l'objet de validation auprès de l'équipe projet.





## E. DELAIS D'EXECUTION

Les cinq (05) films documentaires devront être produits dans une période 18 mois au plus tard à compter de la date de notification du contrat approuvé :

- Démarrage des productions dès notification du contrat approuvé :
- Premier Draft des Trois (3) premiers documentaires visionné : Trois (3) mois à partir de la notification du marché approuvé
- Correction / Finalisation / Produit final rendu : deux (02) semaines après la réception des observations sur les premiers drafts.
- La production des deux (02) films restants sera programmée en fonction de l'évolution de l'ensemble des activités devant servir de base pour ces films.

## F. LIVRABLES

A la fin de l'opération, le prestataire est tenu de livrer les éléments suivants :

- Un (1) copie dvd et sur une clé USB du master de chaque film thématique ;
- Cinquante (50) copies originales sur DVD avec étiquettes et pochettes imprimées avec la photo phare de chaque thème, comprenant la version finale du film documentaire.
- 03 copies originales sur DVD avec étiquettes et pochettes imprimées avec la photo phare du thème traité, comprenant la version finale du film documentaire en français sous-titré anglais.
- Trois (3) copies sur Disque dur externe de banques d'images et de son (sauf la voix off), rassemblant toutes les images, les interviews (rushes), etc. collectées à l'état brut durant le tournage, et portant la mention « Banque d'images et de son ».
- Le script final avec le time code

Les spécifications techniques du film doivent répondre aux normes internationales de qualité pour diffusion dans les médias professionnels. Le film pourra être utilisé de différentes façons : sur grand écran avec vidéoprojecteur, sur écran de télévision ou d'ordinateur et sur internet.

## G. LES PRE-REQUIS DU PRESTATAIRE

Le prestataire pourra être un consultant expert en communication ou une agence de communication. Le prestataire doit répondre aux critères suivants:

- Une expertise et expérience confirmée en matière de production audiovisuelle : films, documentaires, spots publicitaires, reportages journalistiques et autres ;
- Fournir la preuve de la réalisation d'au moins 2 films documentaires et spots portant sur le développement et fournir au moins une (01) attestation certifiant la qualité de la prestation fournie. Une expérience dans la production d'un support de communication audiovisuel pour un projet similaire à celui du CERSA est un atout.
- **Compétences en matière de traitement de l'image, montage, prise de son, et éclairage ;**
- Etre créatif et avoir une bonne maitrise du français et de l'anglais (pour le sous-titrage).



## H. CESSION DES DROITS

Le CERSA/UL et son Ministère de tutelle seront les acquéreurs de la totalité des droits de représentation et de reproduction (sur tous les supports) des prestations réalisées dans le cadre du présent marché. A ce titre, ils pourront (ensemble avec les partenaires techniques et financiers des projets) utiliser, reproduire et diffuser sans restriction d'aucune sorte tout ou partie des prestations.

Le CERSA se réserve le droit de modifier ou de compléter tout ou partie des prestations que le titulaire est chargé d'élaborer en cours d'exécution du présent marché. En outre, il est expressément stipulé que le CERSA (l'Université de Lomé et son ministère de tutelle) détiennent la totalité et l'exclusivité des droits de représentation et de reproduction (sur tout support) des documents et prestations qui sont fournis au titulaire pour lui permettre de mener à bien la mission qui lui est confiée.

En conséquence, le prestataire ne pourra utiliser aucun de ces éléments pour d'autres prestations ou activités, rémunérées ou non que celles qui font l'objet du présent marché.

Le prestataire garantit le CERSA (et son ministère de tutelle) contre toutes les revendications de tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle ou leurs droits à l'image à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit de reproduction.





## LE QUITUS FISCAL



N° CC ..... **1000053388** .....

NDGE **009910** ..... OTR / C.G. / C.I.

# QUITUS FISCAL

Le Commissaire des Impôts atteste que :

**Ets BEYOND PRODUCTIONS  
KAGLAN KUDJO DJOGBENYUI NOKPLIM  
Tél : 90 38 18 37 Code Postal : 12589  
Lomé - TOGO**

est en règle avec l'Administration fiscale au regard de tous les Impôts, Droits et Taxes dont il est redevable pour l'exercice en cours et les exercices précédents, sous réserve du droit de contrôle et de reprise de l'Administration.

A Lomé, le 10 JUIL 2017

Pour LE COMMISSAIRE DES IMPÔTS et par délégation  
La Directrice des Grandes Entreprises



AZIGLOSSOU-VOVOR Abravi Dzidua

NB : Seul l'original de ce document fait foi



# LA CARTE D'OPERATEUR ECONOMIQUE

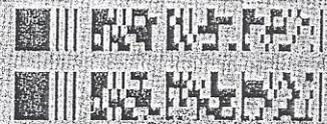


# Carte d'Immatriculation Fiscale



NIF 1000053388  
Raison Sociale **BEYOND PRODUCTIONS**  
Responsable **KAGLAN KUDJO DJOGBENYU NOKPLIM**  
Adresse **195 RUE AGBALEPEDOGAN**  
Quartier **DJIDJOLE**  
Ville **Lomé** B.P. **12589**  
Tel **90 38 18 37** Fax  
Inspection **DIG - DI ADIDOGOME**  
Activité Principale **PRESTATION DE SERVICES - SICE DE COMMUNICATION**  
Début d'Activité **01/06/2012**  
Forme Juridique **Entreprise individuelle**  
Régime Fiscal **Réel avec TVA**

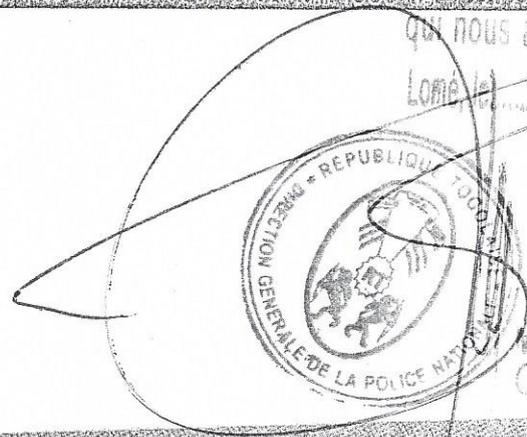
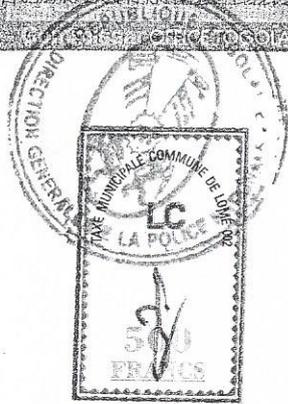
Titulaire  
Nationalité **Togolaise**  
PASSEPORT **EB211258**  
Cette carte est valable du **07/07/2017** au **31/12/2017**



Le commissaire des Impôts

*Emmanuel*

Pour copie de cette carte, contactez le Commissariat des Impôts



qui nous a été Présenté ce Jour  
Lomé le **11.07.2017**

**MAWOUNGON F. A. Kokou**  
Officier de Police Adjoim

## RECOMMANDATIONS

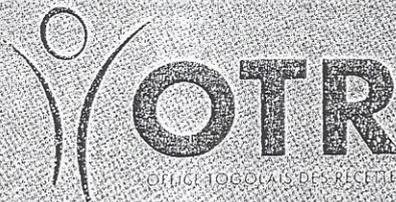
Cette carte est strictement personnelle.  
En cas de perte ou changement d'adresse, aviser immédiatement le Commissariat des impôts.  
Le numéro de cette carte sera utilisé systématiquement dans toutes les transactions commerciales (factures, papier-entête, etc.) y compris celles faites avec les administrations financières.

### COMMISSARIAT DES IMPOTS

Siège social:  
163, rue des Impôts, Lomé II  
02 BP 20825 / Lomé-Togo  
Tél: +228 22 61 51 23 / 24  
Fax: +228 22 61 51 18  
e-mail: oir@oir.tg  
Site web: www.oir.tg

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

## COMMISSARIAT DES IMPOTS



## Carte d'Immatriculation Fiscale

N.B.: La Carte unique de création d'entreprise (la Carte d'Entreprises) vaut la Carte d'Immatriculation Fiscale.





## LE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE



Releve d'identite bancaire  
Partie reservee au destinataire du releve

BANQUE ATLANTIQUE TOGO

Ce releve est destine a etre remis, sur leur demande, a vos creanciers ou debiteurs appeles a faire inscrire des operations a votre compte (virements, prelevements, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des operations en cause et vous evite ainsi des reclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Code banque Code guichet Numero de compte Cle RIB Domiciliation

TG138	01005	41820830007	95	BANQUE ATLANTIQUE TOGO
-------	-------	-------------	----	------------------------

IBAN : TG53 TG13 8010 0504 1820 8300 0795 SWIFT : ATTGTGTGXXX  
Intitule du compte en XOF

BEYOND PRODUCTIONS

BP 12589 TEL 90381837 99902999  
AFLAO SAGBADO  
LOME

Releve d'identite bancaire  
Partie reservee au destinataire du releve

BANQUE ATLANTIQUE TOGO

Ce releve est destine a etre remis, sur leur demande, a vos creanciers ou debiteurs appeles a faire inscrire des operations a votre compte (virements, prelevements, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des operations en cause et vous evite ainsi des reclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Code banque Code guichet Numero de compte Cle RIB Domiciliation

TG138	01005	41820830007	95	BANQUE ATLANTIQUE TOGO
-------	-------	-------------	----	------------------------

IBAN : TG53 TG13 8010 0504 1820 8300 0795 SWIFT : ATTGTGTGXXX  
Intitule du compte en XOF

BEYOND PRODUCTIONS

BP 12589 TEL 90381837 99902999  
AFLAO SAGBADO  
LOME

Releve d'identite bancaire  
Partie reservee au destinataire du releve

BANQUE ATLANTIQUE TOGO

Ce releve est destine a etre remis, sur leur demande, a vos creanciers ou debiteurs appeles a faire inscrire des operations a votre compte (virements, prelevements, etc.). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des operations en cause et vous evite ainsi des reclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Code banque Code guichet Numero de compte Cle RIB Domiciliation

TG138	01005	41820830007	95	BANQUE ATLANTIQUE TOGO
-------	-------	-------------	----	------------------------

IBAN : TG53 TG13 8010 0504 1820 8300 0795 SWIFT : ATTGTGTGXXX  
Intitule du compte en XOF

BEYOND PRODUCTIONS

BP 12589 TEL 90381837 99902999  
AFLAO SAGBADO  
LOME

ENREGISTRE A LOME (TOGO)  
COMMISSARIAT DES IMPÔTS  
Fo.....N° 236440A 25 ANI 2017  
REÇU : Cinq Mille (5.000) Francs



AKPA Y. B. M. Enavatiwo  
Agent Senior de l'Enregistrement